



N° 2022-163

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	37

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2023

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan****Séance du 16 novembre 2022**

L'An deux mille vingt-deux, le 16 novembre à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANÇIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, PHILIPPE SCHRECK, MATHIEU WERTH

PROCURATIONS :

MICHEL PONTE à DANIELLE ADOUX COPIN, BRUNO SCRIVO à RICHARD DEVILETTE
ANNE-MARIE COLOMBANI à MAGALI TROIN DAL VECCHIO, MARTINE ZERBONE à ÉVELYNE LORCET

ABSENTS :

RENÉ DIES, FRANCK GRIGOLO

Secrétaire de Séance :

CAMILLE DIQUELOU

Publié le : 21 NOV. 2022

RAPPORTEUR : FRANÇOIS GIBAUD

PRÉAMBULE

Si l'action des collectivités territoriales est essentiellement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par plusieurs obligations.

La présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires constitue la première étape de ce cycle.

En effet, La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier, mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

I - PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET LA LOI DE FINANCES 2023

Le contexte macroéconomique

En 2021, l'inflation, américaine notamment, était particulièrement suivie. Beaucoup de banques centrales évoquaient une hausse temporaire de l'indice des prix à la consommation due à la reprise économique et aux tensions qu'elle provoque sur des chaînes d'approvisionnement mises à l'arrêt du fait de la pandémie de Covid-19.

Toutefois, les évolutions de l'économie américaine ont rapidement donné des signes de surchauffe : l'inflation outre-Atlantique dépassait 5% dès le mois de mai 2021, et l'inflation *Core* (inflation corrigée des produits volatiles comme l'énergie ou l'alimentation) excédait 5% en fin d'année. La faiblesse du taux de chômage (inférieur à 4,0% début 2022) tirait les salaires vers le haut : l'inflation devenait alors structurelle, et ce, bien avant l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le 24 février 2022.

En zone Euro, les prévisions d'inflation étaient également haussières, mais avec un effet retard par rapport aux Etats-Unis, et surtout une ampleur bien plus faible du fait de *stimuli* budgétaires plus modestes et orientés vers l'investissement (plan *Next Generation EU*), notamment dans un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Les débats de la fin 2021 et du début 2022 portaient sur la taxonomie des investissements, afin de guider les investisseurs vers les productions « bas carbone ».

Mais ces anticipations se sont heurtées, le 24 février 2022, à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. La guerre entre ces deux pays, principaux exportateurs de céréales (blé/maïs), d'engrais et d'hydrocarbures – gaz notamment, a entraîné une hausse brutale de l'ensemble des prix des matières premières :

Le retour d'un conflit majeur en Europe, avec un cobelligérant disposant de la puissance de feu nucléaire, a conduit la plupart des pays occidentaux à adopter de nombreuses sanctions à l'égard de la Russie.

De son côté, la Russie a menacé l'Union européenne de fermer les accès au gaz russe, accélérant la hausse des prix, malgré des stocks assez élevés cependant. Mais plus important encore, le président russe a, à plusieurs reprises, fait clairement référence aux armes stratégiques russes (missiles hypervéloces, arsenal nucléaire, etc...). L'évolution du conflit ukrainien au cours de l'année 2023, et la géopolitique d'une façon générale (Elections de mi-mandat aux Etats-Unis, 20^{ème} Congrès du Parti Communiste Chinois, alors que l'Empire du milieu subit une crise économique importante depuis le début 2022) seront des facteurs importants d'incertitude en 2023.

D'abord dispersées, les politiques monétaires ont toutes pris un tournant restrictif en 2022, et bien plus coordonné à l'issue de la réunion annuelle de Jackson Hole fin août/début septembre.

Les taux longs ont progressé sur toute l'année 2022, avec cependant une pause au mois de juillet. Le taux de swap à 10 ans est passé de 0,28M début janvier à 3,20% courant octobre, tout ceci faisant peser des craintes de récession mondiale.

- La croissance du PIB en France devrait atteindre, d'après les dernières estimations de la Banque de France, +2,6% en 2022 (soit en deçà de l'hypothèse de +4 % prévue dans la LFI 2022). Elle se projette entre 0,8% et -0,5% pour 2023.
- En 2022, l'activité économique en France est fortement affectée par le niveau d'inflation, la conjoncture économique internationale et l'instabilité résultant du contexte géopolitique instable.
- Les incertitudes restent fortes. Très peu sont favorables, beaucoup sont défavorables (Situation internationale, inflation, tensions sur les approvisionnements, hausse des taux directeurs, raréfaction de l'énergie, possible cessation des politiques de soutien de l'économie en temps de crise etc.).
- Toutefois, dans un contexte où les tensions sur les marchés de l'énergie se détendraient, l'économie française renouerait avec une croissance plus soutenue à horizon 2024. Le PIB augmenterait de 1,8% et l'objectif de 2% d'inflation totale serait retrouvé fin 2024.

Le taux de chômage attendu pour 2023 :

- D'après les statistiques de l'Insee du 12 août 2022, le taux de chômage de la population active était de 7,4%.
- L'OCDE établit des projections à 7,56% de taux de chômage pour le 4^{ème} trimestre 2022, et 7,97% un an après, loin de l'objectif de plein emploi affiché par l'exécutif.

Les mesures pour les collectivités relatives au PLF 2023

- Fiscalité locale

Vous trouverez, ci-après, tout ce qu'il y a à savoir sur les amendements retenus dans le cadre de la première partie du PLF 2023 à la suite de l'activation du 49.3.

Tout d'abord, l'article 5 prévoit la suppression de la CVAE sur 2 ans et sa compensation par une fraction de TVA déterminée sur la base d'une moyenne triennale des recettes de CVAE des collectivités locales. Un flou persiste sur la prise en compte ou non des recettes prévues pour 2023.

En matière de fiscalité, alors que l'idée d'un plafonnement de la revalorisation forfaitaire des bases avait été envisagée pour la taxe foncière, cette dernière n'a pas été retenue par le gouvernement. Aussi, la revalorisation forfaitaire devrait s'élever comme chaque année au niveau du glissement annuel de l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé), mesuré à 7,1% d'octobre 2021 à octobre 2022, selon les données prévisionnelles de l'INSEE.

Concernant l'actualisation des valeurs locatives, celle-ci a de nouveau été décalée, aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises. La réactualisation des valeurs locatives professionnelles qui devait s'appliquer pour 2023 a été repoussée à 2025. Pour les valeurs locatives d'habitation, le report est pour 2028.

- Dotations de l'Etat

Côté dotations, cette année le gouvernement a décidé d'abonder l'enveloppe globale de DGF à hauteur de 320M€, et ce afin de financer les hausses de dotation de solidarité rurale (DSR) et dotation de solidarité urbaine (DSU) sans écrêter la dotation forfaitaire (DF) pour les communes et de la dotation d'intercommunalité (DI) pour les intercommunalités. Cela n'était pas arrivé depuis 13 ans.

Enfin, l'article 45 du PLF 2023 prévoit le remplacement du critère de longueur de voirie utilisé dans le cadre de la répartition des fractions péréquation et cible de la DSR par un indicateur de superficie, cette dernière étant pondérée par un coefficient de densité de population.

- Mini-réforme des indicateurs

La réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition de la DGF vise en premier lieu à tirer les conséquences de la réforme du panier de ressources des collectivités territoriales.

Ces évolutions, issues des travaux menés par le Comité des finances nouveau panier de ressources des collectivités (notamment l'attribution de la part départementale de taxe foncière aux communes ; la perception par les EPCI et les départements d'une fraction de TVA et la création d'un prélèvement sur recettes compensant les pertes de recettes liées à la réforme de l'assiette des locaux industriels) et ainsi retranscrire le plus fidèlement possible le niveau de ressources des collectivités.

Le 6 Septembre cependant, le Comité des Finances Locales (CFL) a changé son fusil d'épaule en recommandant la poursuite de la neutralisation des effets de la réforme pour 2023. Les effets de la suppression de la CVAE sur ces indicateurs financiers et fiscaux sont en effet un sujet d'inquiétude pour les élus locaux.

Il est toutefois précisé que certaines dispositions envisagées dans le projet de loi de finances restent floues dans leurs modalités, et nous ne savons pas à ce jour si la commune sera concernée, pour au moins deux d'entre-elles :

- le dispositif de contrôle par l'Etat de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des entités du bloc communal, avec l'objectif assigné de se situer à 0,5 % en dessous de l'inflation, qui fait l'objet de vives contestations de la part des élus locaux,
- le dispositif de compensation par l'Etat des charges supplémentaires liées à l'augmentation des prix du gaz et de l'électricité, dénommé « amortisseur électricité », dont on ne connaît pas encore notre éligibilité.

II - SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE DE DRAGUIGNAN

Je tiens à souligner que nous abordons les orientations budgétaires et la préparation du budget 2023 dans un contexte peut-être encore plus inédit qu'au moment du COVID, avec une inflation galopante, une guerre aux portes de l'Europe ayant un impact direct sur notre économie et nos vies quotidiennes, et que notre vision habituelle ne peut qu'en être affectée. Devant toutes ces incertitudes, il nous faut être prudents.

Afin d'éclairer le débat sur les orientations budgétaires 2023, il convient de porter, maintenant, un regard sur l'évolution de la structure budgétaire de la collectivité. Une rétrospective de l'exécution des six derniers exercices, s'appuyant sur des données comparées provenant de la Direction Générale des Collectivités Locales et de nos Comptes Administratifs vous avait été largement exposée lors de l'approbation des comptes administratifs 2021, au Conseil Municipal du 3 mars 2022. En l'absence des comptes définitifs 2022, elle reste d'actualité.

A. LA PROJECTION SUR LA FIN DE L'EXERCICE 2022

Compte tenu de la situation économique due à la crise sanitaire actuelle, il est cette année encore difficile de réaliser une projection. Toutefois, de grandes tendances peuvent être esquissées.

L'exécution budgétaire est, d'ailleurs, suivie mensuellement par la Direction des Finances via un tableau de bord de gestion retraçant, pour chaque service gestionnaire, les dépenses et recettes courantes, ainsi que leur taux de réalisation par rapport au budget voté.

a) CONCERNANT LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Au niveau des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 38 400 000 € (arrondis) en 2021. Il était prévu au budget 2022 une légère augmentation par rapport à 2021. Cette année aura été marquée par des dépenses supplémentaires induites par le dégel de 3,5% du point d'indice des fonctionnaires depuis juillet, ainsi que l'augmentation des prix suite au contexte inflationniste (augmentation notamment des carburants). Les dépenses réelles devraient, ainsi, être supérieures à 2021 et atteindre la barre des 39,5 M€.

2. Au niveau des recettes réelles de fonctionnement

Elles étaient au compte administratif 2021 de 44 436 000 € (arrondis). Le budget 2022 prévoyait une évolution de ces recettes réelles de fonctionnement par rapport au BP 2021 à 43 283 000 €. Les dotations de l'Etat 2022 se rapprochent des prévisions, le produit des impositions directes augmente, et DPVa a retrouvé son éligibilité au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour 2022, entraînant une augmentation des recettes pour la commune de 620 000 € non prévue au BP 2022.

Au final, par conséquent, les recettes réelles de fonctionnement devraient être supérieures à la prévision.

3. En synthèse sur la section de fonctionnement

L'exécution budgétaire devrait se clôturer par un résultat de fonctionnement de l'exercice similaire à celui de 2021, maintenant ainsi les grands équilibres budgétaires au niveau attendu.

b) CONCERNANT LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Au niveau des dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement brut hors notamment la production immobilisée, les restes à réaliser et le remboursement du capital des emprunts étaient de 10 456 553 € au compte administratif 2021. Elles sont prévues pour 13 839 489 € au budget 2022.

Encore une fois, le contexte économique a ralenti l'activité sur une partie de l'année 2022, ce qui ne nous permettra pas de réaliser l'ensemble des investissements prévus. Il est probable que les reports soient importants, même s'ils sont financés et n'impactent pas l'élaboration du budget 2023. Le montant des dépenses d'équipement direct en 2022 devrait toutefois être similaire à celui de 2021.

2. Au niveau des recettes d'investissement

Comme prévu au budget primitif (emprunt de 4,9 M€ ramené à 3,9 M€ à la décision modificative n°1), elles devraient être supérieures à 2021.

B. CONCLUSIONS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Malgré de fortes turbulences en fin de période 2015-2021, marquée notamment par la pandémie du COVID, la situation financière de la commune a fait preuve de solidité, avec des épargnes et ratios satisfaisants, fruit de nos efforts de gestion incessants. Cela démontre une nouvelle fois que la rigueur de gestion doit rester le maître mot, afin de maîtriser en permanence l'évolution de la section de fonctionnement qui détermine les marges de manœuvre de la collectivité et impacte le niveau d'investissement.

Le contexte particulier sur cette période aura cependant eu une conséquence sur nos perspectives initiales, en nous amenant à contracter un emprunt prévu en 2022, en 2021. Un focus sur notre politique d'emprunt est développé ci-après.

En conclusion, il faut donc poursuivre l'effort sur les dépenses de fonctionnement pour préserver durablement les équilibres budgétaires, nous adapter sans cesse au contexte, et tenter de mettre en œuvre la politique d'investissement permettant de continuer à développer la ville.

III – PROSPECTIVES BUDGÉTAIRES POUR 2020-2025 ET 2021-2026

A. PROSPECTIVE 2020-2025; HYPOTHÈSES ET PARAMÈTRES INITIALEMENT RETENUS

Il est rappelé qu'une **prospectivité budgétaire 2020-2025**, réalisée en collaboration avec le cabinet Michel KLOPFER a été présentée lors du débat d'orientations budgétaires 2021, assortie d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) prévisionnel exposé lors du vote du budget primitif 2021. Ces deux documents ont été enrichis par l'adoption du dispositif des AP/CP en Conseil Municipal du 8 juillet 2021. L'outil AP/CP permet ainsi la gestion des investissements en Autorisation de Programme et Crédits de Paiements. La plupart des hypothèses sous-tendant cette prospectivité restent d'actualité.

Pour la section d'investissement, il était prévu un niveau d'investissement permettant de maîtriser l'emprunt afin d'obtenir en 2025, une capacité de désendettement saine (aux alentours de 5 années).

Pour cela, le montant annuel d'investissements directs devait se situer à 9 M€, niveau supérieur à celui du précédent mandat, qui était de 7 M€. Cela conduisait à emprunter, entre 2020 et 2025, 14,5 M€, permettant par ailleurs, compte tenu du stock d'emprunts arrivant à échéance sur cette même période d'aboutir à un désendettement sur ce mandat.

Il convient de noter que l'atteinte de ces objectifs repose sur l'évolution de la section de fonctionnement, et en particulier, sur une maîtrise constante des dépenses.

B. PROSPECTIVITE 2021-2026 REVUE

La prospectivité 2020-2025 de la section de fonctionnement est destinée à être réactualisée pour tenir compte de certains nouveaux paramètres : Cette prospectivité a été réactualisée par la Direction des Finances pour tenir compte de certains nouveaux paramètres :

- L'augmentation de l'inflation, qui entraîne une augmentation des dépenses de gestion courante (en particulier sur l'énergie),
- Le dégel du point d'indice des fonctionnaires,
- L'incertitude du maintien du FPIC,
- La possible rétractation du marché immobilier,
- L'impact de l'inflation, qui pourrait parallèlement augmenter l'évolution nominale des bases d'imposition, avec un impact positif sur notre produit fiscal.

Ces nouveaux éléments rendent l'objectif sur les dépenses d'équipement plus difficile à atteindre. Cette nouvelle prospectivité 2021-2026 devrait tabler sur une diminution de l'enveloppe d'investissement en conservant un volume d'emprunt sensiblement similaire à 14,5 M€ sur la durée du mandat. Il sera nécessaire de contrôler en permanence les indicateurs de la section de fonctionnement, afin de conserver nos bons équilibres financiers fondamentaux actuels et continuer à générer une capacité d'autofinancement nécessaire à l'atteinte de nos objectifs.

Si la situation de cette section devait se dégrader, nous pourrions être amenés à revoir les niveaux de dépenses et de recettes de la section d'investissement.

C - FOCUS SUR NOTRE STRATEGIE EN MATIERE D'EMPRUNT

Comme indiqué, notre capacité d'emprunt a été fixée à 14,5 M€ sur le mandat, ce volume nous permettant par ailleurs de nous désendetter de plus de 6 M€.

Nous avons mobilisé une enveloppe pluriannuelle d'emprunts, afin de sécuriser nos ressources et surtout de bénéficier des faibles taux d'intérêt et de maîtriser nos charges financières et notre endettement pour la durée du mandat.

En 2021, un emprunt de 2,9 M€ a été contracté auprès de la Banque Postale au taux fixe de 0,72 % sur 20 ans.

En 2022 les emprunts réalisés ont été les suivants :

Emprunt de 2 M€ auprès de la Société Générale, au taux fixe de 0,93 % sur 20 ans.

Emprunt de 7 M€ auprès du Crédit Agricole (2022- 2025) avec des possibilités de mobiliser des tranches d'emprunt :

- **2022** : 2 M€ (taux fixe actuel de 1,44 % sur 20 ans),
- **2023** : 3 M€ (taux fixe actuel de 1,53 % sur 20 ans),
- **2025** : 2 M€ (taux fixe actuel de 1,63 % sur 20 ans).

En 2023 l'emprunt auprès de la Banque des Territoires de 1M€, contracté en 2021, sera mobilisé et un prêt de 1M€ devrait être signé.

Le total de la période de 2021 à 2025 pour l'ensemble des prêts ci-dessus est de 13,9 M€. Pour atteindre le besoin évalué à 14,5 M€, 0,6 M€ pourraient être empruntés.

Cette démarche confirmait la stratégie de figer les taux à ces faibles niveaux et donc de maîtriser notre charge de dette pour la durée du mandat.

D - FOCUS SUR LES CHARGES DE PERSONNEL

1°) l'exercice en cours

Il est tout d'abord rappelé que le montant du chapitre 012 relatif aux dépenses de personnel voté au budget primitif 2022 a du faire l'objet de deux décisions modificatives :

- Une en mars 2022, pour abonder l'indemnité inflation décidée par le Gouvernement (+ 55 000 €) remboursée à l'euro près par l'Etat,
- Une en septembre dernier, pour abonder le surcoût lié au dégel du point d'indice de + 3,5 % décidé par le Gouvernement (+ 403 000 €) non compensé par l'Etat.

les effectifs

Les effectifs rémunérés sur le budget principal, en décembre 2022, devraient être de 443 fonctionnaires et 209 contractuels (dont 10 apprentis, 12 contrats Parcours Emploi Compétences, 6 vacataires pour la sécurisation et traversée des écoles, 7 vacataires Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap, 1 Service Civique et 1 cumul d'activités), soit un total de 652 agents tous statuts confondus. En janvier 2022, il y avait 675 agents, répartis en 460 fonctionnaires et 215 contractuels (dont 8 apprentis, 26 contrats Parcours Emplois Compétences, 1 Service civique 7 vacataires pour la sécurisation et traversée des écoles, 7 vacataires Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap et 1 cumul d'activité).

b) la rémunération

La rémunération brute versée de janvier à octobre 2022, s'est élevée à 13 968 323 euros, dont :

- 11 680 019 euros de traitement indiciaire
- 133 117 euros de NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire)
- 1 456 125 euros de régime indemnitaire (ensemble des primes)
- 48 752 euros d'astreintes
- 164 676 euros d'heures supplémentaires
- 47 903 euros au titre des avantages en nature

Au total, la rémunération brute pour les mois de novembre et décembre 2022, basée sur le réalisé du mois d'octobre, devrait s'élever à 3 085 170 d'euros, dont :

- 2 410 797 de traitement indiciaire et Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA)
- 28 186 euros de NBI
- 537 711 euros de régime indemnitaire et Prime de Fin d'Année

- 9 783 euros d'astreintes

En conclusion la rémunération brute pour 2022 devrait s'élever à 17 053 493 euros.

2°) l'évolution prévue en 2023

a) les effectifs

Le nombre de fonctionnaires devrait passer de 443 agents en 2022 à 472 pour 2023 (+ 29), avec la mise en stage d'agents totalisant plusieurs années de contrats et qui pallient des départs.

De même, une réflexion est en cours concernant la mise en stage de certains animateurs comptant plusieurs années d'ancienneté dans la collectivité.

Le nombre de contractuels devrait passer de 209 en 2022 à 182 agents pour 2023 (- 27).

Dans les effectifs 2023, sont notamment prévus le recrutement d'un conservateur et de 3 adjoints du patrimoine pour l'ouverture du Musée, sachant que certains départs ne seront pas remplacés.

Le nombre total d'agents passerait ainsi de 652 à 654.

b) la rémunération

Le montant de la rémunération brute prévu au BP devrait s'élever à 17 742 734 euros, dont 107 577 euros de GVT (avancements d'échelon, de grade et régime indemnitaire).

Les autres dépenses liées à la rémunération du personnel sont les titres restaurant, dont le budget prévisionnel reste stable à 480.000 euros.

Pour la médecine préventive le budget reste identique à 55.000 euros comme en 2022

IV - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

La stratégie financière et budgétaire 2023 découle de ce qui précède.

A. LES OBJECTIFS

La rigueur de gestion devra être poursuivie et les orientations sont les suivantes :

- Faire face à la situation conjoncturelle génératrice de surcoûts notamment :
 - Le dégel du point d'indice des fonctionnaires, qui génère un surcoût de 800 000 € en année pleine sur le chapitre 012,
 - Le doublement du tarif du gaz soit + 912 000 €,
 - Le taux d'inflation qui se répercute sur les tarifs de nos prestataires.
- Maintenir les taux d'imposition 2022 sur la taxe sur le foncier bâti et non bâti, pour ne pas alourdir la pression fiscale sur les dracénois,
- Poursuivre les économies déjà engagées sur les charges de fonctionnement courant,
- Maintenir les animations permettant le soutien aux acteurs locaux et aux commerces,
- Affecter les marges dégagées prioritairement à l'investissement et poursuivre l'effort sur les dépenses d'équipement,
- Optimiser notre politique de subventions attribuées aux associations,
- Objectiver le volume de nos investissements,

- Poursuivre le désendettement de la ville.

Sans pouvoir entrer dans le détail du budget 2023, il est néanmoins possible dès à présent d'en esquisser les grandes lignes.

B. LES MOYENS POUR LES ATTEINDRE

Les recettes de fonctionnement tout d'abord, devraient augmenter par rapport à 2022, compte tenu de plusieurs facteurs :

- La décision du Gouvernement de maintenir globalement les dotations de l'État au niveau de 2022,
- Des produits d'impôts locaux en hausse, résultant de l'évolution nominale des bases d'imposition pour la taxe sur le foncier bâti, en raison de l'inflation constatée sur les 12 derniers mois (novembre à novembre), avec une évolution prévue à + 5 %,
- Du produit supplémentaire de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires suite à la majoration décidée par le Conseil Municipal de septembre dernier.

Une certaine prudence doit cependant être de mise au regard :

- De l'impact de la crise économique et du contexte géopolitique, qui nous amène à être extrêmement vigilants sur les prévisions de recettes tarifaires notamment (stationnement payant, droits de place, recettes des prestations enfance et petite enfance ...),
- D'un possible ralentissement du dynamisme de la taxe additionnelle aux droits de mutation, avec une prévision d'évolution basée sur les recettes de 2022,
- De la perte potentielle de l'éligibilité de DPVa au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) soit, selon le dispositif actuel, un reversement de 300 000 € contre 610 000 € constatés en 2022.

Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, seront marquées une fois encore par les efforts habituels de tous les services pour atteindre les objectifs de rigueur. Le but est de contenir les charges de gestion courante dans toute la mesure du possible, sachant qu'avec la seule évolution des fluides (gaz, carburants, etc...) soit près de + 1,4 M€, il sera très difficile de limiter cette année le pourcentage d'évolution en dessous d'un taux à deux chiffres.

Dans ces dépenses de fonctionnement, les dépenses de personnel, ont été étudiées au plus près pour tenter de contenir leur augmentation mais là aussi, à effectif quasiment inchangé, le dégel du point d'indice et l'évolution du GVT devraient entraîner une hausse de près de 7 % du chapitre 012 par rapport au BP 2022.

Les charges financières seront seulement en très légère hausse du fait des emprunts contractés au cours de l'année 2022, grâce à un taux d'intérêt obtenu très bas.

Les recettes d'investissement devraient être semblables à la prévision 2022 car une grande partie des subventions d'investissement liées aux importants travaux subventionnés en cours sera encaissée en 2023.

De plus, comme décrit ci-dessus, il est prévu de provisionner un emprunt pour financer les opérations envisagées dans le Programme Pluriannuel d'Investissement. Cet emprunt devra être conforme à la prospective précitée. Il ne dégradera pas la situation financière car :

- Les ratios sont actuellement très satisfaisants, en particulier une capacité de désendettement sous contrôle,
- Un stock important d'emprunts est arrivé à échéance ces dernières années. Le document joint en annexe montre qu'il continuera régulièrement sur les années futures, limitant ainsi l'impact du prêt qui sera contracté,
- Compte tenu de notre stratégie d'emprunt décrite ci-avant, nous avons su profiter des taux d'intérêt très bas et là aussi, l'emprunt aura un impact maîtrisé sur nos équilibres, grâce à nos bons ratios.

Les dépenses d'investissement connaîtront en 2023 la poursuite d'importantes opérations : fin des travaux d'extension-réhabilitation du Musée des Beaux-Arts, poursuite de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), divers aménagements dans les bâtiments et un effort important sur les travaux de voirie.

Par ailleurs, les programmes majeurs figurant dans les autorisations de programme seront engagés tels que :

- La rénovation thermique des bâtiments communaux,
- La poursuite du programme d'accessibilité des bâtiments et espaces publics - Agenda d'Accessibilité Programmé – Ad'AP,
- La continuité du programme Action cœur de ville, comprenant par exemple les travaux de Résorption de l'Habitat Insalubre Montée de la Roque (1^{ère} tranche en 2023), et le début de la concession d'aménagement dans le centre ancien,
- L'extension du groupe scolaire de l'école des Écureuils.

Il est précisé qu'une discussion a été engagée avec DPVa et le Syndicat Mixte de l'Argens sur la prise en charge financière du programme de lutte contre les inondations et du ruissellement pluvial par l'une et l'autre de ces entités. Ces travaux seront financés par la taxe GEMAPI récemment créée par DPVa.

C. SYNTHÈSE SUR LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES PROPOSÉES POUR 2023

- **Prévision en hausse des recettes réelles de fonctionnement** du fait d'un maintien des dotations de l'État, de l'évolution nominale des bases d'imposition pour la taxe sur le foncier bâti (en raison de l'inflation), de la majoration de 50% de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

Cette hausse est atténuée cependant par la perte potentielle de 50% du FPIC.

Par ailleurs, il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition sur le foncier bâti et non bâti pour ne pas alourdir la pression fiscale et continuer à soutenir le tissu économique local,

- Recours à un emprunt raisonnable afin de financer les investissements du Programme Pluriannuel d'Investissement.
- **Prévision également en hausse des dépenses réelles de fonctionnement**, sous l'effet des charges qui nous sont imposées et que l'on ne peut maîtriser : les fluides (+ 1,4 M€), les dépenses de personnel (dégel du point d'indice et GVT), et l'inflation.

Il convient de rappeler, si besoin est, que nos prévisions restent liées à un contexte difficilement appréhendable.

Celles-ci sont élaborées avec beaucoup de prudence et nous devons donc faire preuve d'écoute, de réactivité et d'une grande capacité d'adaptation pour maîtriser les équilibres fondamentaux.

V - LE BUDGET ANNEXE DE LA REGIE MUNICIPALE DES PARKINGS

Le financement d'un service public à caractère industriel et commercial doit être assuré, prioritairement, par la redevance perçue sur les usagers du service.

Pour 2023, il est prévu une légère augmentation des dépenses réelles d'exploitation par rapport au budget 2022 compte-tenu notamment de l'inflation.

Les travaux du parking de l'îlot de l'horloge réalisés en 2022 généreront une hausse significative de la dotation aux amortissements, que l'on retrouvera en recettes d'investissement.

Les recettes d'exploitation sont prévues, de manière prudente mais stables par rapport à 2022.

Par conséquent, la hausse des charges de la section d'exploitation provient essentiellement des amortissements susvisés.

En section d'investissement une enveloppe sera prévue en dépenses pour les acquisitions et travaux sur l'ensemble des parkings.

En recettes d'investissement, l'augmentation de la dotation aux amortissements participera à la couverture de l'évolution de cette section.

Les orientations budgétaires 2023 de la Régie Municipale des Parkings Dracénois proposées sont donc les suivantes :

- vigilance sur la section d'exploitation et rigueur de gestion au niveau des dépenses,
- affectation des marges de manœuvre ainsi dégagées à l'investissement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

- prend acte du rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice 2023, tel que présenté ci-dessus

Fait à Draguignan, le 16/11/2022

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller régional